

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 décembre 2022**  
~~~~~

DEMANDES DE SUBVENTIONS BUDGETS AEP ET EU
EXERCICE 2023.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 décembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 décembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Daniel REQUIRAND, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER.

Procurations

Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Martine LABEUR à M. Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Jocelyne KUZNIAK.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU ensemble, la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence obligatoire en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°2289 du 8 juillet 2020 autorisant le Président à demander à l'Etat, aux collectivités territoriales et tout autre organisme financeur l'attribution de subvention pour les projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ;

VU les délibérations de vote des autorisations de programme et crédits de paiement relatives aux budgets 2023 de l'eau et de l'assainissement ;

VU les délibérations de vote des budgets 2023 de l'eau et de l'assainissement ;

VU le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 1^{er} décembre 2022.

CONSIDERANT l'importance d'obtenir des co-financements pour faciliter la réalisation des travaux inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT qu'actuellement il appartient au conseil communautaire de solliciter les subventions concernant les projets qui n'ont pas été individualisés au moment du vote des budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT que pour faciliter les démarches correspondantes, il paraît souhaitable que le Président de la Communauté de communes puisse, par délégation expresse du Conseil communautaire, solliciter directement les différents co-financeurs tels l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'eau, l'Ademe...,

CONSIDERANT que les investissements dont les crédits ont été inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement correspondent à des projets dont la liste est jointe en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser le Président à solliciter auprès des co-financeurs toutes subventions pour le financement des projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire figurant en annexe,
- d'autoriser le président à solliciter des co-financements dans la limite de 80 % selon un plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3064

Publication le 19/12/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/12/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20221212-10386-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Budget	21
Programme	21AP020721

Libellé_ Opération	Code_ Opération	2023
LE POUGET-foncier	21-AUME-01	111 000
LE POUGET-équipement captage	21-AUME-03	22 000
LE POUGET-DUP	21-AUME-04	19 000
POUZOLS-diag forages et réhab	21-DIAG-01	33 000
ST SATURNIN-DUP carons	21-CARO-01	14 000
ST SATURNIN-UTEP carons	21-CARO-01	17 000
MONTPEYROUX-DUP et etude complémentaire	21-EXPL-01	14 500
PUECHABON-REA font	21-REA-01	255 000
ST ANDRE- régul DUP	21-HEAR-01	60 000
ST GUILHEM-forages de l'infernet	21-REA-01	4 500
ANIANE - Louis MAREL	21-MARE-01	6 000
MONTARNAUD- nv res puech merle	21-MERL-01	14 000
LA BOISSIERE-équipement forages plan f2bis	21-REA-01	90 000
ST ANDRE-diag forages et réhab	21-HERA-01	45 000
MONTARNAUD- REA DSP Est	21-REA-01	430 000
ARBORAS-REA arboras	21-CANT-09	5 000
ST BAUZILLE-REA	21-REA-01	1
ST ANDRE - Avenue de Lodeve	21-ALOD-01	68 000
MONTPEYROUX - Nouveau réservoir de reprise	21-ARBO-01	140 000
ST GUIRAUD - Réservoir Ld Mas Aurieux	21-CHAT-01	15 000
MONTPEYROUX - Hameau du Barry	21-BARY-01	6 200
ANIANE- Camp Sauve	21-CAMP-01	5 000
LE POUGET - Route de Canet	21-CANE-01	10 000
ANIANE - Centre ville	21-CENV-01	7 000
ST ANDRE - Château d'eau	21-CHA-02	610 000
ST JEAN DE FOS - Chemin de la grave	21-CHGR-01	10 000
ST ANDRE - Cours Ravanieres	21-RAVA-01	115 000
GIGNAC-Pierre et Marie CURIE	21-CURI_01	250 000
Interconnexion DRAC-CARONS	21-DRCA-01	1 400 000
ANIANE - rue Dupin	21-DUPI-01	83 000
ST JEAN DE FOS - Chemin des horts	21-HORT-01	20 000
ARBORAS - rue du moulin à huile	21-HUIL-01	6 000
ST GUIRAUD - Place de la Mairie	21-MAIR-01	1
ANIANE - Rue MAZEL	21-MAZE-01	10 000
GIGNAC- pôle multi-modal	21-PEM-01	3 000
GIGNAC- pôle multi-modal	21-PEM-01	102 000
PUECHABON - RD32	21-RD32-01	200 000
LE POUGET - rue Rossignol	21-ROSS-01	105 000
ST ANDRE - rue villar	21-VILL-01	75 000
Régie des eaux_Stratégie de communication	21-SCOM-01	25 000

Total 21AP020721

4 405 202

Budget	22
Programme	22AP020721

Libellé_Opération	Code_Opération	2023
ARBORAS - STEP LIEU DIT LES INTILLIERES PROJET 1	22_INTI_01	10 000
ST PAUL ET VALMALLE - PR GRAND CAMP	22_CAMP_02	455 000
INTERCONNEXION DRAC-CARONS	22_DRCA_01	300 000
ANIANE - RESEAUX RUE DUPIN	22_DUPI_01	113 000
GIGNAC - STEP +5000EH Chemin de L'Ecosite	22_ECOS_02	50 000
STEP Saint Jean de Fos 2600EH Lieu dit Font des Horts	22_FONT_02	100 000
ARBORAS - STEP LIEU DIT LES INTILLIERES PROJET 1	22_INTI_01	20 000
ANIANE - STEP	22_LAGA_01	1 500 000
ST GUIRAUD - RESEAUX PLACE DE LA MAIRIE	22_MAIR_01	1
LA BOISSIERE - STEP HAMEAU MAS D'AGRES PROJET 1	22_MASA_01	105 000
ARBORAS - Rue du moulin à huile	22_MOUL_11	60 000
GIGNAC - RESEAUX POLE MULTI MODAL	22_PEM_01	162 500
PLAISSAN - PR RD2	22-PRD2-01	10 000
PLAISSAN - PR RD2	22-PRD2-01	40 000
VENDEMIAN - RESEAU RD 131	22_R131_02	250 000
ST PARGOIRE - STATION D'EPURATION	22_RACA_01	50 000
ST ANDRE DE S - RESEAUX EU COURS RAVANIER	22_RAVA_01	153 000
ST JEAN DE FOS - RUISSEAU ABUS	22-RUIS-01	3 000
ST ANDRE DE S. - RESEAUX EU RUE VILLAR	22_VILL_01	95 000
PUECHABON STEP LIEU DIT FONS VIVES	22_FONS_01	20 000
GIGNAC - Square de la Fontaine	22_SQFO	110 000
ANIANE - Ruisseau des Corbières	22-RCOR	35 000
ANIANE - rue Mazel	22-MAZE-01	15 000
LE POUGET - RD139 Route de Canet	22_CANE_01	20 000
MONTARNAUD-Route de Montpellier	22-RTEM_01	250 000
ST ANDRE- Avenue de Lodève	22_AVLO_01	60 000
ST ANDRE- Bonnaric	22_BONN_01	43 000
ST JEAN DE FOS - Chemin de la Grave	22_GRAV_01	15 000
JONQUIERES - rue du foyer communal	22_FCOM_01	230 000
ANIANE - Lot Camp SAUVE	22_SAUV_01	10 000
LE POUGET - route communal Amont STEU	22_ASTEP_01	25 000
MONTPEYROUX- chemin de saint Etienne	22_ETIE_01	35 000
PLAISSAN_impasse maire et pins	22_MAIR_01	15 000
PUECHABON_RD32	22-RD32_01	150 000
ST GUILHEM_RD4	22_RD4_01	30 000
MONTARNAUD - rue de l'aire	22_AIRE_01	25 000
ST PARGOIRE_AV LAURENS	22_LAUR_01	15 000
TALUS SAINT JEAN DE FOS	22_TAL_01	300 000
Total 22AP020721		4 879 501